

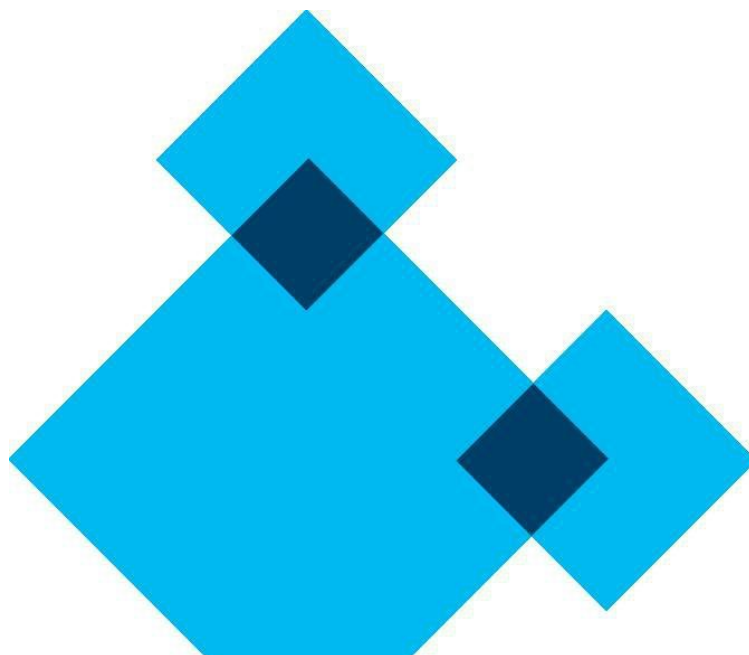
---

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Trimestres terminés les 31 mars 2014 et 2013

*Non Audités*

---



---

## RAPPORT DE LA DIRECTION

---

Les états financiers consolidés ci-joints d'Aimia Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, soit les Normes internationales d'information financière («IFRS»). Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir de l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

Le 13 mai 2014

*(signé) «Rupert Duchesne»*

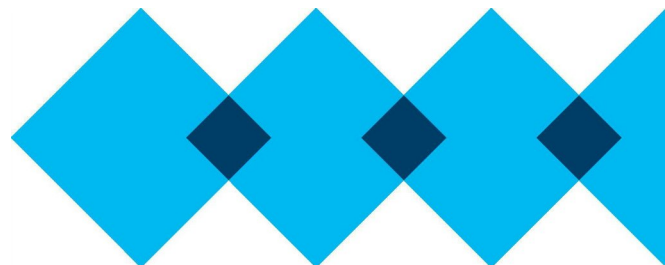
---

**RUPERT DUCHESNE**  
Chef de la direction du groupe

*(signé) «David L. Adams»*

---

**DAVID L. ADAMS**  
Vice-président général et chef des affaires financières





## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

		Trimestres terminés les 31 mars	
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>		2014	2013
		(non audités)	(non audités)
<b>Produits des activités ordinaires</b>	Notes 10 & 17	<b>608 936 \$</b>	609 503 \$
<b>Coût des ventes</b>			
Coût des primes et coûts directs	Notes 8 & 11	<b>404 522</b>	353 408
Amortissement		<b>11 497</b>	10 320
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		<b>32 981</b>	20 307
		<b>449 000</b>	384 035
<b>Marge brute</b>		<b>159 936</b>	225 468
<b>Charges d'exploitation</b>			
Frais de vente et de commercialisation		<b>117 074</b>	106 918
Frais généraux et d'administration		<b>51 830</b>	46 395
		<b>168 904</b>	153 313
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(8 968)</b>	72 155
Produits financiers		<b>3 316</b>	6 203
Charges financières	Note 11	<b>(13 264)</b>	(13 933)
Charges financières, montant net		<b>(9 948)</b>	(7 730)
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Note 4	<b>979</b>	(1 722)
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>		<b>(17 937)</b>	62 703
<b>Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat</b>			
Exigible	Note 12	<b>(4 045)</b>	(18 682)
Différé	Note 12	<b>5 659</b>	1 725
		<b>1 614</b>	(16 957)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(16 323) \$</b>	45 746 \$
<b>Résultat net attribuable à ce qui suit :</b>			
Actionnaires de la Société		<b>(17 299)</b>	40 527
Participation ne donnant pas le contrôle		<b>976</b>	5 219
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(16 323) \$</b>	45 746 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		<b>173 062 413</b>	172 283 597
<b>Résultat par action ordinaire</b>			
De base et dilué	Note 7	<b>(0,13) \$</b>	0,22 \$



## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

		Trimestres terminés les 31 mars	
		2014	2013
(en milliers de dollars canadiens)		(non audités)	(non audités)
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(16 323) \$</b>	45 746 \$
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
<i>Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger		<b>24 061</b>	(4 297)
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt		Notes 18 & 19 <b>(4 076)</b>	—
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt		Note 19 <b>(100)</b>	107
<b>Autres éléments du résultat global pour la période</b>		<b>19 885</b>	(4 190)
<b>Résultat global de la période</b>		<b>3 562 \$</b>	41 556 \$
<b>Résultat global attribuable à ce qui suit :</b>			
Actionnaires de la Société		<b>2 587</b>	36 286
Participation ne donnant pas le contrôle		<b>975</b>	5 270
<b>Résultat global de la période</b>		<b>3 562 \$</b>	41 556 \$



## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

		31 mars	31 décembre
		2014	2013
(en milliers de dollars canadiens)			
		(non audités)	
<b>ACTIFS</b>			
<i>Actifs courants</i>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		623 204 \$	449 108 \$
Liquidités soumises à restrictions		33 023	33 721
Placements à court terme		55 803	60 654
Impôt à recevoir	Note 12	106 722	109 529
Comptes débiteurs		445 652	413 538
Stocks		9 903	10 226
Frais payés d'avance		56 172	58 300
Encaisse en fidéicommiss	Notes 3 & 6	5 494	5 674
		<b>1 335 973</b>	<b>1 140 750</b>
<i>Actifs non courants</i>			
Encaisse en fidéicommiss	Notes 3 & 6	2 212	3 744
Placements à long terme	Note 5	357 708	360 588
Placements mis en équivalence	Note 4	127 824	105 414
Immobilisations corporelles		30 372	26 915
Immobilisations incorporelles	Note 19	1 655 514	1 674 056
Goodwill		2 041 306	2 027 129
		<b>5 550 909 \$</b>	<b>5 338 596 \$</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<i>Passifs courants</i>			
Comptes créditeurs et charges à payer		441 779 \$	482 820 \$
Provisions	Note 11	41 000	—
Dépôts clients		91 759	77 215
Produits différés	Note 10	1 671 403	1 747 982
Partie à court terme de la dette à long terme		150 000	150 000
		<b>2 395 941</b>	<b>2 458 017</b>
<i>Passifs non courants</i>			
Provisions	Note 11	9 000	50 000
Dette à long terme		645 285	644 853
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants		39 570	46 006
Impôt différé	Note 12	113 691	121 074
Produits différés	Note 10	1 452 912	1 245 736
		<b>4 656 399</b>	<b>4 565 686</b>
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société</b>	Note 15	<b>889 497</b>	<b>768 872</b>
<b>Participation ne donnant pas le contrôle</b>		<b>5 013</b>	<b>4 038</b>
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>894 510</b>	<b>772 910</b>
		<b>5 550 909 \$</b>	<b>5 338 596 \$</b>
<b>Engagements et éventualités</b>	Notes 13 & 16		

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Roman Doroniuk

Roman Doroniuk  
Administrateur

(signé) Joanne Ferstman

Joanne Ferstman  
Administratrice



# ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Trimestres terminés les 31 mars 2013 et 2014 (non audités)	Actions ordinaires en circulation	Capital social	Résultats non distribués (déficit)	Cumul des autres éléments du résultat global	Surplus d'apport	Total attribuable aux actionnaires de la Société	Participation ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<i>(en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions)</i>								
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	172 257 314	1 683 456 \$	(1 542 700) \$	(24 636) \$	1 218 427 \$	1 334 547 \$	(9 877) \$	1 324 670 \$
<b>Résultat global de la période</b>								
Résultat net de la période			40 527			40 527	5 219	45 746
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				(4 348)		(4 348)	51	(4 297)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 19		107			107		107
Résultat global de la période	—	—	40 634	(4 348)	—	36 286	5 270	41 556
<b>Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres</b>								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	117 321	1 688			(360)	1 328		1 328
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 14		(30 392)			(30 392)		(30 392)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					1 428	1 428		1 428
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	117 321	1 688	(30 392)	—	1 068	(27 636)	—	(27 636)
<b>Solde au 31 mars 2013</b>	<b>172 374 635</b>	<b>1 685 144 \$</b>	<b>(1 532 458) \$</b>	<b>(28 984) \$</b>	<b>1 219 495 \$</b>	<b>1 343 197 \$</b>	<b>(4 607) \$</b>	<b>1 338 590 \$</b>
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>172 970 396</b>	<b>1 693 791 \$</b>	<b>(2 181 156) \$</b>	<b>34 705 \$</b>	<b>1 221 532 \$</b>	<b>768 872 \$</b>	<b>4 038 \$</b>	<b>772 910 \$</b>
<b>Résultat global de la période</b>								
Résultat net de la période			(17 299)			(17 299)	976	(16 323)
Autres éléments du résultat global :								
Écart de conversion à la consolidation de filiales à l'étranger				24 062		24 062	(1)	24 061
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente, après impôt	Notes 18 & 19			(4 076)		(4 076)		(4 076)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt	Note 19		(100)			(100)		(100)
Résultat global de la période	—	—	(17 399)	19 986	—	2 587	975	3 562
<b>Transactions avec les propriétaires constatées directement dans les capitaux propres</b>								
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	387 022	5 018			(884)	4 134		4 134
Émission d'actions privilégiées, déduction faite des frais d'émission	Note 15	147 042				147 042		147 042
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 14		(34 197)			(34 197)		(34 197)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération fondée sur des actions					1 059	1 059		1 059
Total des contributions reçues et distributions faites par les propriétaires	387 022	152 060	(34 197)	—	175	118 038	—	118 038
<b>Solde au 31 mars 2014</b>	<b>173 357 418</b>	<b>1 845 851 \$</b>	<b>(2 232 752) \$</b>	<b>54 691 \$</b>	<b>1 221 707 \$</b>	<b>889 497 \$</b>	<b>5 013 \$</b>	<b>894 510 \$</b>



## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

		Trimestres terminés les 31 mars	
(en milliers de dollars canadiens)		2014	2013
		(non audités)	(non audités)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX</b>			
<b>Activités d'exploitation</b>			
Résultat net de la période		(16 323) \$	45 746 \$
Ajustements pour :			
Amortissement		44 478	30 627
Rémunération fondée sur des actions		1 677	3 865
Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Note 4	(979)	1 722
Charges financières, montant net		9 948	7 730
Charge (recouvrement) d'impôt		(1 614)	16 957
Variation des actifs et passifs d'exploitation	Note 19	62 806	(89 473)
Autres		(497)	2 046
		<b>115 819</b>	<b>(26 526)</b>
Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation		<b>99 496</b>	<b>19 220</b>
Intérêts reçus		2 357	2 380
Intérêts payés		(17 497)	(14 628)
Impôt sur le résultat payé		(2 234)	(7 424)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, montant net		<b>82 122</b>	<b>(452)</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Encaisse en fidéicommiss	Note 6	355	—
Placements mis en équivalence	Note 4	(17 479)	—
Placements à court terme		—	27 297
Placements à long terme	Note 5	—	(314)
Ajout d'immobilisations corporelles et nouveaux logiciels et technologies		(21 640)	(9 085)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, montant net		<b>(38 764)</b>	<b>17 898</b>
<b>Activités de financement</b>			
Dividendes trimestriels	Note 14	(34 197)	(30 392)
Émission d'actions ordinaires		4 134	1 328
Émission d'actions privilégiées	Note 15	150 000	—
Frais d'émission	Note 15	(4 028)	—
Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net		<b>115 909</b>	<b>(29 064)</b>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		<b>159 267</b>	<b>(11 618)</b>
Écart de conversion lié à la trésorerie		14 829	(9 497)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période		449 108	497 976
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>		<b>623 204 \$</b>	<b>476 861 \$</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

*Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## RUBRIQUE DES NOTES :

1.	STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ .....	8
2.	PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES.....	9
3.	ACQUISITIONS D'ENTREPRISES .....	11
4.	PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE.....	12
5.	PLACEMENTS À LONG TERME .....	12
6.	ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS .....	13
7.	RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE .....	14
8.	PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT .....	15
9.	RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES .....	18
10.	PRODUITS DIFFÉRÉS .....	19
11.	PROVISIONS .....	20
12.	IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT .....	21
13.	PASSIFS ÉVENTUELS .....	22
14.	DIVIDENDES .....	23
15.	CAPITAL SOCIAL.....	24
16.	ENGAGEMENTS .....	25
17.	INFORMATIONS SECTORIELLES .....	25
18.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....	29
19.	INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE.....	31
20.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE .....	32



---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## 1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Aimia Inc. (« Aimia » ou la « Société ») a été constituée le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le bureau inscrit et siège social d'Aimia est situé au 525, avenue Viger Ouest, bureau 1000, Montréal (Québec), Canada, H2Z 0B2.

Aimia est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs d'exploitation régionaux : Canada; États-Unis et Asie-Pacifique (« É.-U. et APAC »); et Europe, Moyen-Orient et Afrique (« EMOA »).

Au Canada, Aimia est le propriétaire et l'exploitant du programme Aéroplan, programme de fidélisation coalisé par excellence. En EMOA, Aimia est le propriétaire et l'exploitant des programmes de fidélisation coalisés suivants : Nectar UK, Nectar Italia et Air Miles Moyen-Orient par l'entremise d'une participation de 60 %. Par l'intermédiaire des services d'ISS et de sa participation de 50 % dans i2c, une coentreprise avec Sainsbury's, le secteur EMOA d'Aimia fournit aussi des services d'analytique et de connaissances fondés sur des données aux détaillants et à leurs fournisseurs au Royaume-Uni et dans le monde entier. De plus, Aimia conçoit des outils d'analyse pour aider les clients dans le monde entier à recueillir, à analyser et à trouver des connaissances utilisables à partir de leurs données clientèle afin d'accroître le rendement du capital investi dans le marketing. Dans chaque région, Aimia fournit des services de fidélisation propriétaire, notamment l'élaboration de stratégies, la conception, le lancement et l'exploitation de programmes de fidélisation. En outre, Aimia a renforcé sa gamme de solutions grâce à l'acquisition de Smart Button aux États-Unis, qui offre aux clients une solution de fidélisation clés en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service.

Aimia détient aussi une participation de 48,9 % dans PLM, qu'elle contrôle conjointement avec Grupo Aeromexico, propriétaire et exploitant de Club Premier, programme de fidélisation coalisé du Mexique, ainsi qu'une participation de 50 % dans Prismah, qu'elle contrôle conjointement avec Multiplus S.A., société créée en vue de proposer des services de fidélisation au Brésil. Aimia détient également des placements dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group, et dans China Rewards, programme de fidélisation coalisé en phase de démarrage pour le commerce de détail en Chine, ainsi qu'une participation minoritaire dans Cardlytics, société américaine fermée dans le domaine du marketing lié aux cartes pour les services bancaires électroniques. Ces placements sont pris en compte dans le secteur Siège social.

Le 10 avril 2014, Aimia a acquis une participation de 25 % dans Travel Club, un programme de fidélisation coalisé d'Espagne (*note 20*).

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *a) Déclaration de conformité*

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (les « états financiers intermédiaires ») ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et à la norme comptable internationale n° 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). En conséquence, certains renseignements et certaines notes habituellement fournis dans les états financiers consolidés annuels audités ont été omis ou résumés. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

Les états financiers intermédiaires comprennent tous les ajustements qui, de l'avis de la direction, sont nécessaires à une présentation fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie de la Société. Les résultats d'exploitation des périodes intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période intermédiaire ou pour l'ensemble de l'exercice.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires le 13 mai 2014.

#### *b) Base d'évaluation*

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés en fonction de la méthode du coût historique, sauf pour les éléments suivants de l'état de la situation financière :

- les placements en titres de capitaux propres sont évalués à la juste valeur (*notes 5 et 18*);
- les passifs relatifs aux ententes de paiement fondées sur des actions et réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations de retraite constituées est comptabilisé au montant total net de la juste valeur des actifs des régimes, déduction faite de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies;
- les contreparties conditionnelles liées aux acquisitions d'entreprises sont évaluées à la juste valeur (*note 18*).

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

### **c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

Les présents états financiers intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société.

### **d) Utilisation d'estimations et exercice du jugement**

La préparation d'états financiers exige le recours à certaines estimations comptables importantes. Elle nécessite également que la direction fasse appel à son jugement lorsqu'elle applique les méthodes comptables de la Société. Les questions assujetties à un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ainsi que les hypothèses et les estimations ayant une incidence significative sur les états financiers sont énumérées à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

### **e) Méthodes comptables**

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables que celles présentées dans les états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, sauf indication contraire ci-après.

### **Changements touchant les méthodes comptables**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Société a adopté la norme révisée suivante.

#### **Modification d'IAS 32 visant à préciser les exigences sur la compensation**

IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, a été modifiée de manière à préciser certaines exigences sur la compensation des actifs et des passifs financiers. La Société a déterminé que l'adoption de cette norme révisée n'avait eu aucune incidence sur ses états financiers consolidés.

## **CARACTÈRE SAISONNIER DES ACTIVITÉS**

Historiquement, les activités du programme Aéroplan sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Le programme Nectar est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Les activités de fidélisation propriétaire connaissent une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais cette variation n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative des services liés aux distributions de primes étant moindre que celle du programme d'Aéroplan et du programme Nectar.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

*Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 3. ACQUISITIONS D'ENTREPRISES

### SMART BUTTON ASSOCIATES, INC.

Le 17 juillet 2013, Aimia a acquis toutes les actions ordinaires en circulation de Smart Button, qui offre aux clients une solution de fidélisation clés en main et riche en fonctionnalités fondée sur le modèle logiciel-service, pour un prix d'achat total de 19,8 M\$ (19,0 M\$ US). De ce montant, une tranche de 9,6 M\$ (9,2 M\$ US) a été payée avec des fonds en caisse à la date de l'acquisition, une tranche de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) représente la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer à l'atteinte d'une cible basée sur les produits des activités ordinaires en 2015 (*note 18*) et une tranche de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placée en fidéicommiss. De l'encaisse placée en fidéicommiss, un montant de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) a trait à la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs (*note 6*).

La rémunération différée est comptabilisée selon la méthode linéaire sur les durées d'acquisition des droits dans les états financiers consolidés d'Aimia en tant que charge de rémunération intégrée aux frais généraux et frais d'administration, et elle a été exclue du total de la contrepartie devant être réparti.

Prix d'achat	
<b>Contrepartie totale</b>	<b>19 808</b>
Rémunération différée	(4 170)
<b>Total de la contrepartie devant être répartie</b>	<b>15 638</b>

Dans le but de conclure la transaction, Aimia a engagé des coûts liés à l'acquisition d'environ 0,6 M\$ (0,5 M\$ US) au troisième trimestre de 2013, lesquels ont été intégrés aux frais généraux et frais d'administration.

La répartition définitive a été achevée durant le quatrième trimestre de 2013.

Montants comptabilisés au titre des actifs acquis et des passifs repris identifiables	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	726
Technologie	10 122
Relations clients	1 282
Autres immobilisations incorporelles	887
Autres actifs identifiables	905
Impôts sur le résultat différé	(4 786)
Autres passifs identifiables	(1 085)
<b>Total des actifs (passifs) identifiables nets</b>	<b>8 051</b>
Goodwill	7 587
<b>Total</b>	<b>15 638</b>

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

### 4. PLACEMENTS MIS EN ÉQUIVALENCE

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	102 821	97 156
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises <sup>a)</sup>	20 828	4 099
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées	4 175	4 159
<b>Total</b>	<b>127 824</b>	<b>105 414</b>

- a) Le 6 février 2014, Aimia a investi 17,1 M\$ (51,1 millions de ringgits), montant auquel viendra s'ajouter une somme supplémentaire de 7,4 M\$ (21,9 millions de ringgits) si certains jalons sont atteints d'ici le 31 décembre 2015, dans Think Big, propriétaire et exploitant de BIG, le programme de fidélisation d'AirAsia et de Tune Group.

Quote-part du résultat net des placements mis en équivalence	Trimestres terminés les 31 mars	
	2014	2013
Placement dans PLM Premier, S.A.P.I. de C.V.	2 412	(979)
Autres placements mis en équivalence dans des coentreprises	(911)	(743)
Placements mis en équivalence dans des entreprises associées	(522)	—
<b>Total</b>	<b>979</b>	<b>(1 722)</b>

### 5. PLACEMENTS À LONG TERME

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Placements en titres de capitaux propres <sup>a)</sup>	88 702	90 937
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements ( <i>note 9</i> ) <sup>b)</sup>	269 006	269 651
<b>Total</b>	<b>357 708</b>	<b>360 588</b>

- a) Comprend le placement dans Cardlytics et un placement en actions de catégorie B d'Air Canada (*notes 8 et 18*).
- b) Les placements en obligations de sociétés et de gouvernements s'élevaient à 309,8 M\$ au 31 mars 2014 (310,5 M\$ au 31 décembre 2013), dont une tranche de 40,8 M\$ (40,8 M\$ au 31 décembre 2013) est classée dans les placements à court terme et une tranche de 269,0 M\$ (269,7 M\$ au 31 décembre 2013), dans les placements à long terme.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## 6. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS

### A) ACQUISITION D'EIM

Le 24 septembre 2012, aux termes de l'entente d'acquisition, un montant de 5,5 M\$ (5,7 M\$ US) a été placé en fidéicomis et représente un montant de 3,6 M\$ (3,8 M\$ US) visant à couvrir les ajustements du fonds de roulement et les demandes d'indemnisation potentielles ainsi qu'une contrepartie conditionnelle de 1,9 M\$ (1,9 M\$ US) payable à l'atteinte d'une cible de rendement en 2013. Une tranche de 1,1 M\$ (1,1 M\$ US) du montant placé en fidéicomis, soit 20,1 %, représente la rémunération différée payable à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia.

Le 24 décembre 2012, par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement, un montant de 710 000 \$ US a été libéré de l'encaisse en fidéicomis. De ce montant, une tranche de 43 000 \$ US a été libérée en faveur d'Aimia sous forme d'ajustement du fonds de roulement initialement ciblé. Du montant résiduel, une tranche de 134 000 \$ US (20,1 % du montant résiduel), qui représente de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera versée à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition pourvu qu'ils soient encore employés par Aimia à cette date, et une tranche de 533 000 \$ US a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs.

Le 13 décembre 2013, une contrepartie conditionnelle d'un montant de 2,0 M\$ (1,9 M\$ US) a été libérée de l'encaisse en fidéicomis à l'atteinte de la cible de rendement. De ce montant, une tranche de 1,6 M\$ (1,5 M\$ US) a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs et une tranche de 0,4 M\$ (0,4 M\$ US), qui représente la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera versée à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition pourvu qu'ils soient encore employés par Aimia à cette date.

Le 24 mars 2014, un montant de 1,8 M\$ (1,6 M\$ US), représentant une portion du montant placé en fidéicomis en vue de couvrir les demandes d'indemnisation potentielles, a été libéré. De ce montant, une tranche de 1,4 M\$ (1,3 M\$ US) a été libérée en faveur des actionnaires vendeurs et une tranche de 0,4 M\$ (0,3 M\$ US), représentant de la rémunération différée, a été libérée en faveur d'Aimia et sera versée à certains actionnaires vendeurs au deuxième anniversaire de l'acquisition pourvu qu'ils soient encore employés par Aimia à cette date.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## B) ACQUISITION DE SMART BUTTON (NOTE 3)

Le 17 juillet 2013, aux termes de l'entente d'acquisition, un montant de 6,0 M\$ (5,8 M\$ US) a été placé en fidéicommiss, ce qui correspond à un montant de 1,8 M\$ (1,8 M\$ US) visant à couvrir les ajustements du fonds de roulement et les demandes d'indemnisation potentielles ainsi que la rémunération différée de 4,2 M\$ (4,0 M\$ US) payable à certains actionnaires vendeurs en deux versements égaux de 2,0 M\$ US le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 s'ils sont toujours à l'emploi d'Aimia à ces dates.

Le 13 février 2014, un montant placé en fidéicommiss de 0,3 M\$ (0,3 M\$ US) a été libéré en faveur des actionnaires vendeurs par suite de l'achèvement de l'audit du fonds de roulement.

## 7. RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2014	2013
Résultat net attribuable aux actionnaires de la Société	(17 299)	40 527
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées	(4 730)	(2 803)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(22 029)	37 724
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, de base et dilué	173 062 413	172 283 597
Résultat par action ordinaire – de base et dilué	(0,13) \$	0,22 \$

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 8. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT

Air Canada et trois autres partenaires d'accumulation principaux représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits d'Aimia sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des unités de fidélisation aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente d'unités de fidélisation et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour un pourcentage important de la facturation brute, comme suit :

Trimestres terminés les 31 mars			
	Secteur d'exploitation	2014	2013
		%	%
Air Canada	Canada	8	11
Partenaire d'accumulation A	Canada	9	23
Partenaire d'accumulation B	EMOA	13	14
Partenaire d'accumulation C	Canada	26	2

## NOUVELLES ENTENTES AVEC DES ENTREPRISES DE CARTES DE CRÉDIT FINANCIÈRES

Le 16 septembre 2013, Aimia a conclu des ententes relatives aux cartes de crédit financières avec le Groupe Banque TD (« TD ») et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC ») d'une durée de 10 ans, qui ont pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Aux termes de ces ententes, TD est devenu le principal partenaire de services financiers et émetteur de cartes de crédit Aéroplan, tandis que la CIBC continue également d'être un émetteur de cartes de crédit Aéroplan. L'entente conclue avec TD comprend un versement unique à Aimia de 100,0 M\$ par TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le versement complet a été reçu le 2 janvier 2014 et a par conséquent été comptabilisé dans les produits différés. Il sera comptabilisé dans les produits des activités ordinaires sur la durée de l'entente, conformément à la méthode comptable qu'applique Aimia pour la vente d'unités de fidélisation (*note 2*).

Le 16 septembre 2013, Aimia a également conclu un contrat d'achat d'actifs avec TD et la CIBC, sous réserve de l'obtention de certaines approbations des organismes de réglementation et du respect des autres conditions de clôture, ces conditions ayant toutes été satisfaites le 27 décembre 2013. Aux termes de ce contrat, TD a acquis, le 27 décembre 2013, environ la moitié du portefeuille de cartes de crédit Aéroplan actuel de la CIBC et la CIBC a conservé le reste du portefeuille, composé des titulaires de cartes Aéroplan qui ont des relations bancaires plus étendues avec la CIBC. En conséquence, Aimia a versé à la CIBC un paiement d'un montant de 150,0 M\$ pour le transfert d'environ la moitié du portefeuille de cartes Aéroplan à TD qui a été comptabilisé dans les frais généraux et



# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

frais d'administration du quatrième trimestre de 2013. Parallèlement au contrat d'achat d'actifs, les parties ont conclu une entente de migration. Selon la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD au cours des cinq premières années (soit le nombre net de titulaires de cartes conservées par la CIBC qui choisissent de migrer vers TD et les titulaires de cartes achetées par TD qui choisissent de migrer vers la CIBC), TD, Aimia et la CIBC ont convenu de faire des versements pouvant atteindre 400,0 M\$. Aimia prendra à sa charge ou aura le droit de recevoir jusqu'à 100,0 M\$ sur ces versements sur une période de cinq ans. Au quatrième trimestre de 2013, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée, laquelle représente la meilleure estimation de la direction quant à la migration nette anticipée de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD sur une période de cinq ans. Aucune modification n'a été apportée à cette provision pour le trimestre terminé le 31 mars 2014 (*note 11*). Conformément à l'entente de migration, les paiements relatifs à la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan doivent être versés dans les premiers 45 jours de chaque exercice, le premier paiement devenant exigible en 2015.

## PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA

Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange d'Aimia. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du coût total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2014	2013
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance)	% 47	% 43

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des transactions visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aimia Canada Inc. (exploitant du programme Aéroplan et filiale en propriété exclusive d'Aimia) (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## CPSC

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2013, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols à hauteur d'environ 424,2 M\$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés aux membres en vertu du programme Aéroplan sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requis.

## BONS DE SOUSCRIPTION ET ACTIONS DE CATÉGORIE B D'AIR CANADA

Dans le cadre du prêt syndiqué à Air Canada du 29 juillet 2009, qui a été remboursé le 3 août 2010, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Le 29 juillet 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun et, le 19 octobre 2009, elle a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, ces bons de souscription pouvant être exercés en tout temps et arrivant à échéance quatre ans après la date d'attribution.

Les bons de souscription étaient présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur était portée en résultat dans les produits financiers.

Le 24 juillet 2013, Aimia a exercé 1 250 000 bons de souscription au prix unitaire de 1,51 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,9 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 0,9 M\$. Le 16 octobre 2013, Aimia a exercé les 1 250 000 bons de souscription restants au prix unitaire de 1,44 \$ et a acquis un nombre correspondant d'actions de catégorie B d'Air Canada pour une contrepartie en trésorerie de 1,8 M\$. À cette date, la juste valeur de ces bons de souscription s'établissait à 4,4 M\$.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

Le placement en actions de catégorie B d'Air Canada est pris en compte dans les placements à long terme (*note 5*) et est comptabilisé comme un placement disponible à la vente évalué à la juste valeur, les changements de la juste valeur étant comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Au 31 mars 2014, la juste valeur des actions de catégorie B d'Air Canada s'établissait à 13,8 M\$ (18,5 M\$ au 31 décembre 2013).

## 9. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit de la Société, peut servir à compléter les flux de trésorerie d'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Pour l'heure, Aimia n'a pas utilisé les fonds de la réserve. Au 31 mars 2014, la réserve s'élevait à 300,0 M\$ et était classée dans les placements à court terme et les placements à long terme.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 mars 2014, la réserve était investie dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 10. PRODUITS DIFFÉRÉS

Le rapprochement des produits différés est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation		Autres		Total	
	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2014	31 décembre 2013	31 mars 2014	31 décembre 2013
Solde d'ouverture	2 931 713	2 188 044	62 005	65 614	2 993 718	2 253 658
Unités de fidélisation émises – facturation brute	548 663	1 711 376	—	—	548 663	1 711 376
Autres – facturation brute	—	—	168 545	655 073	168 545	655 073
Produits des activités ordinaires constatés	(441 711)	(1 018 761)	(167 225)	(654 787)	(608 936)	(1 673 548)
Écarts de conversion et autres ajustements	18 637	51 054	3 688	(3 895)	22 325	47 159
<b>Solde de clôture</b>	<b>3 057 302</b>	<b>2 931 713</b>	<b>67 013</b>	<b>62 005</b>	<b>3 124 315</b>	<b>2 993 718</b>
Ventilation entre :						
Partie courante <sup>a)</sup>	1 605 490	1 687 291	65 913	60 691	1 671 403	1 747 982
Partie non courante	1 451 812	1 244 422	1 100	1 314	1 452 912	1 245 736

- a) La partie courante représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera constaté au cours des 12 prochains mois, d'après les tendances historiques.

## MODIFICATIONS DU TAUX DE DÉSISTEMENTS

Le taux de désistements du programme Aéroplan a été révisé de 18 % à 11 % par suite des améliorations au programme annoncées le 27 juin 2013, plus précisément en vue de refléter le fait qu'on anticipe une intensification de la participation des membres et l'annulation de la politique en vertu de laquelle les milles non échangés expirent après sept ans. La modification du taux de désistements a donné lieu à une baisse de 663,6 M\$ des produits au titre des unités de fidélisation et à une hausse correspondante des produits différés pour le trimestre et le semestre terminés le 30 juin 2013, dont une tranche de 617,0 M\$ est attribuable aux exercices antérieurs à 2013, une tranche de 25,1 M\$, au trimestre terminé le 31 mars 2013 et une tranche de 21,5 M\$, au trimestre terminé le 30 juin 2013.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Aimia pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation encore valides, émises à ce jour et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits des activités ordinaires ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation était estimé à 792,9 M\$ au 31 mars 2014.

Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été calculés en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction a déterminé qu'une variation de 1 % du taux de désistements de chaque programme aurait une incidence consolidée cumulative de 149,6 M\$ sur les produits des activités ordinaires et le résultat avant impôt de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 144,7 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 4,9 M\$, au trimestre considéré.

## 11. PROVISIONS

### A) CONTRAT D'ACHAT D'ACTIFS (NOTE 8)

Dans le cadre du contrat d'achat d'actifs et de l'entente de migration avec TD et la CIBC et de la migration nette de comptes de cartes de crédit de marque Aéroplan entre la CIBC et TD, une provision totale de 50,0 M\$ a été comptabilisée dans les frais généraux et frais d'administration du quatrième trimestre de 2013. Pour l'heure, la provision représente la meilleure estimation de la direction.

### B) LITIGE CONCERNANT LA TVA

Aimia EMEA Limited (auparavant, Loyalty Management Group Limited) était partie à un litige qui l'opposait au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliqué au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxes sur les intrants au paiement de la TVA exigible.

Le 7 octobre 2010, la Cour de justice de l'Union européenne (la « CEJ ») a prononcé un jugement contre Aimia EMEA Limited et en faveur de HMRC. L'affaire a été portée devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision est fondée sur les indications de la CEJ. L'audience a eu lieu les 24 et 25 octobre 2012. Le 13 mars 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu son jugement. Bien que ce jugement était en faveur d'Aimia EMEA Limited,

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

la Cour suprême du Royaume-Uni a demandé à Aimia EMEA Limited et à HMRC des représentations écrites additionnelles afin d'en arriver à un jugement définitif.

Pour le trimestre terminé le 31 mars 2013, une somme de 2,1 M\$ (1,4 M£) avait été comptabilisée dans le coût des primes, alors qu'une somme de 1,1 M\$ (0,7 M£) avait été comptabilisée dans les charges d'intérêts.

Le 20 juin 2013, la Cour suprême du Royaume-Uni a rendu un jugement définitif en faveur d'Aimia. En conséquence, un montant de 161,3 M\$ (101,1 M£) de la provision a été renversé au résultat net au deuxième trimestre de 2013. De ce montant, une tranche de 142,4 M\$ (89,3 M£) est liée au coût des primes et représente les crédits de taxes sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé et jusqu'à maintenant, une tranche de 17,3 M\$ (10,8 M£) est liée à la charge d'intérêts et une tranche de 1,6 M\$ (1,0 M£) est liée aux charges d'exploitation, puisqu'elle représente des frais juridiques. Parallèlement, les comptes débiteurs de 67,5 M\$ (42,3 M£) que certains partenaires d'échange auraient dû payer advenant un jugement défavorable à Aimia EMEA Limited ont également été libérés au coût des primes.

De plus, tel qu'il est indiqué dans la convention conclue au moment de l'acquisition, un montant de 7,2 M\$ (4,5 M£) lié à une provision payable à certains employés advenant un jugement favorable ainsi qu'un montant de 43,2 M\$ (27,1 M£) lié à la contrepartie conditionnelle payable aux anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited ont été comptabilisés dans les comptes créditeurs et dans les frais généraux et frais d'administration de la période terminée le 30 juin 2013. La contrepartie conditionnelle à payer a été réglée le 19 juillet 2013 par la libération de l'encaisse en fidéicommis en faveur des anciens actionnaires d'Aimia EMEA Limited.

## 12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

### AVIS DE NOUVELLE COTISATION DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Le 30 août 2013, Aimia a reçu un avis de nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») au titre de l'année d'imposition terminée le 31 décembre 2008, lequel vise le moment de comptabilisation aux fins fiscales des produits différés au titre des désistements. Aimia constate les produits différés au titre des désistements de la même manière aux fins fiscales qu'aux fins comptables. L'ARC estime qu'Aimia devrait comptabiliser aux fins fiscales la totalité des produits différés au titre des désistements dans l'exercice au cours duquel la facturation a lieu. L'avis de nouvelle cotisation prévoit une hausse de 222,5 M\$ du résultat imposable au 31 décembre 2008, soit le solde des produits différés au titre des désistements au 31 décembre 2008, ainsi qu'une augmentation correspondante du passif d'impôt sur le résultat exigible de 54,0 M\$. Des intérêts et pénalités de 24,0 M\$ ont également été imposés.

Cette différence entre l'inclusion du résultat aux fins fiscales et la méthode adoptée aux fins comptables représente une différence temporaire qui donnerait lieu à un recouvrement (actif) d'impôt sur le résultat différé de 43,0 M\$.

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

La direction est d'avis que les faits soutiennent fortement sa position, et elle a contesté l'avis de nouvelle cotisation par l'intermédiaire du processus d'appel administratif de l'ARC. Le 11 février 2014, comme l'exigent les lois de l'impôt applicables, la Société a émis une lettre de crédit d'un montant de 41,3 M\$ en faveur de l'ARC. Cette lettre de crédit sert de garantie de l'avis de nouvelle cotisation et sera libérée en faveur de la Société lorsque celle-ci aura défendu sa position avec succès.

Puisque la direction estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue, aucun montant à cet égard n'a été comptabilisé dans les états financiers au 31 mars 2014.

## 13. PASSIFS ÉVENTUELS

Aimia a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront fournis. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Aimia peut fournir des garanties et/ou des indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 mars 2014, l'exposition maximale d'Aimia aux termes de telles garanties avait été estimée à 210,7 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et pour obtenir le statut de représentant a été déposée contre Aimia à la Cour supérieure du Québec. La requête a été entendue les 9 et 10 mai 2011, et Aéroplan a été ajoutée à titre de partie défenderesse éventuelle. Dans un jugement rendu le 6 mars 2012, la Cour supérieure du Québec a accueilli la requête du demandeur en vue d'exercer un recours collectif. Cette requête était la première étape procédurale avant qu'un recours collectif puisse être exercé. Un avis du jugement autorisant le recours collectif a été publié le 6 avril 2013.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013, le requérant a signifié et déposé le recours collectif visant l'annulation des changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006, le remboursement des sommes dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe. Les parties ont convenu d'un calendrier pour les questions de procédure préalables à la préparation du procès. Aimia doit maintenant déposer sa défense. La direction ne prévoit pas de jugement sur le fond avant au moins deux ans.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## Non audité

(Les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

La direction compte opposer une défense vigoureuse à ce recours collectif, et elle estime qu'il est plus probable qu'improbable que sa position sera maintenue. En conséquence, aucune provision à cet effet n'est prévue dans les présents états financiers. Si l'issue définitive du recours collectif diffère de cette évaluation et des hypothèses qu'elle pose à cet égard, un ajustement important à la situation financière et aux résultats d'exploitation pourrait en résulter.

De temps à autre, Aimia est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal des activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites actuellement en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation d'Aimia.

## 14. DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2014 et 2013 sont les suivants :

	2014		2013 <sup>a)</sup>	
	Montant	Par action ordinaire	Montant	Par action ordinaire
Mars	29 467	0,170	27 589	0,160

- a) Le 13 mai 2013, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une hausse du dividende de l'action ordinaire, qui est passé de 0,160 \$ à 0,170 \$ par trimestre.

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés d'Aimia pour les trimestres terminés les 31 mars 2014 et 2013 sont les suivants :

	2014		2013	
	Montant	Par action privilégiée	Montant	Par action privilégiée
<b>Série 1</b>				
Mars	2 803	0,40625	2 803	0,40625
<b>Série 3</b>				
Mars	1 927	0,32110	S. O.	S. O.

Le 13 mai 2014, le conseil d'administration d'Aimia a approuvé une augmentation du dividende annuel sur les actions ordinaires, qui est passé de 0,68 \$ à 0,72 \$ par action, et déclaré un dividende trimestriel de 0,18 \$ par action ordinaire, de 0,40625 \$ par action privilégiée de série 1 et de 0,390625 \$ par action privilégiée de série 3 (*note 15*), payable le 30 juin 2014.



---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## 15. CAPITAL SOCIAL

### ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 3

Le 15 janvier 2014, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 8 janvier 2014, Aimia a émis 6 000 000 d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende cumulatif, série 3 (les « actions privilégiées de série 3 »), dont une tranche de 1 000 000 d'actions privilégiées de série 3 à l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes visant l'achat d'actions additionnelles, pour une contrepartie en trésorerie totale de 146,0 M\$, déduction faite des frais d'émission de 4,0 M\$. De plus, un recouvrement d'impôt connexe de 1,0 M\$ a été comptabilisé. Les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit de recevoir les dividendes cumulatifs et fixes déclarés qui seront payables trimestriellement au taux annuel de 6,25 % pour la période initiale de cinq ans. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2019 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 4,20 %. Aimia a affecté le produit net de cette émission à ses ressources financières et aux fins générales de l'entreprise.

Les porteurs des actions privilégiées de série 3 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 4 (les « actions privilégiées, série 4 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2019 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 4 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement de trois mois des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 4,20 %.

### OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 13 mai 2013, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 17 212 126 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2013 au 15 mai 2014 au plus tard.

Aucune action n'a été rachetée durant la période du 16 mai 2013 au 31 mars 2014.

Le 13 mai 2014, Aimia a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto aux fins du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités permettant le rachat de 15 530 762 de ses actions ordinaires émises et en circulation du 16 mai 2014 au 15 mai 2015 au plus tard.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 16. ENGAGEMENTS

### A) ENGAGEMENTS AUX TERMES DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location simple non résiliables n'ayant pas encore été engagés à la fin de la période s'établissent comme suit :

Exercices terminés les 31 décembre	
2014	17 643
De 2015 à 2018	48 139
Par la suite	43 479
<b>Total</b>	<b>109 261</b>

### B) ENGAGEMENTS D'EXPLOITATION ET AUTRES

Les dépenses d'exploitation prévues par contrat, mais n'ayant pas encore été engagées à la fin de la période s'établissent comme suit :

Infrastructure technologique et autres	39 062
Soutien à la commercialisation et autres	332 446

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Aimia est tenue de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 mars 2014, Aimia respectait toutes ces clauses.

## 17. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 mars 2014, la Société comptait trois secteurs à présenter et secteurs d'exploitation : Canada; EMOA; et É.-U. et APAC.

Les secteurs de la Société sont ses unités opérationnelles stratégiques. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction du groupe et le chef de l'exploitation du groupe de la Société examinent des rapports de gestion internes tous les mois. Les secteurs ont été définis en fonction des régions géographiques et sont alignés avec la structure organisationnelle et l'orientation stratégique de l'entité. Les régions É.-U. et APAC ont été regroupées puisqu'elles réunissent les critères de regroupement prescrits par IFRS 8, *Secteurs opérationnels*.

Le secteur Canada génère principalement ses produits du programme Aéroplan et des services de fidélisation propriétaire. Le secteur É.-U. et APAC génère principalement ses produits des services de fidélisation propriétaire. Le

---

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

### *Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

secteur EMOA tire principalement ses produits des programmes de fidélisation, y compris les programmes Nectar et Nectar Italia, dont les activités sont exercées au Royaume-Uni et en Italie, respectivement, et de sa participation dans le programme Air Miles Moyen-Orient. De plus, le secteur EMOA tire aussi des produits des services de fidélisation propriétaire et de services d'analytique et de connaissances, ce qui comprend les services d'ISS.

Les méthodes comptables se rapportant à chacun des secteurs sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins des états financiers consolidés. La gestion des services communs à l'échelle mondiale et de la rémunération fondée sur des actions étant centralisée, ces charges ne sont pas attribuées aux secteurs d'exploitation.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Les informations financières pertinentes sont résumées ci-dessous par secteur d'exploitation :

Trimestres terminés les 31 mars												
(en milliers de dollars canadiens)	2014	2013 <sup>(g)</sup>	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013 <sup>(g)</sup>
Secteur d'exploitation	Canada		EMOA		États-Unis et APAC		Siège social <sup>(b)</sup>		Éliminations		Données consolidées	
Facturation brute	432 768 <sup>(f)</sup>	307 117	186 966 <sup>(c)</sup>	173 746 <sup>(c)</sup>	97 711 <sup>(c)</sup>	80 558 <sup>(c)</sup>	-	-	(237)	(306)	717 208 <sup>(c)(f)</sup>	561 115 <sup>(c)</sup>
Facturation brute au titre de la vente des unités de fidélisation	384 548 <sup>(f)</sup>	256 604	164 115	156 745	-	-	-	-	-	-	548 663 <sup>(f)</sup>	413 349
Produits au titre des unités de fidélisation	305 955	320 814	135 756	140 290	-	-	-	-	-	-	441 711	461 104
Produits au titre des services de fidélisation propriétaire	38 310	38 820	5 868	3 719	95 071	80 528	-	-	-	-	139 249	123 067
Autres produits des activités ordinaires	10 948	12 017	17 028	13 315	-	-	-	-	-	-	27 976	25 332
Produits intersociétés	-	-	65	69	172	237	-	-	(237)	(306)	-	-
Total des produits des activités ordinaires	355 213	371 651	158 717	157 393	95 243	80 765	-	-	(237)	(306)	608 936	609 503
Coût des primes et coûts directs	241 597	202 780	108 775	106 413	54 150	44 215	-	-	-	-	404 522	353 408
Amortissement <sup>(a)</sup>	36 176	23 817	5 299	4 038	3 003	2 772	-	-	-	-	44 478	30 627
Marge brute	77 440	145 054	44 643	46 942	38 090	33 778	-	-	(237)	(306)	159 936	225 468
Charges d'exploitation avant les éléments suivants	59 586	54 379	42 948	39 227	45 215	39 994	19 715	16 154	(237)	(306)	167 227	149 448
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	-	-	1 677	3 865	-	-	1 677	3 865
Total des charges d'exploitation	59 586	54 379	42 948	39 227	45 215	39 994	21 392	20 019	(237)	(306)	168 904	153 313
Résultat d'exploitation <sup>(h)</sup>	17 854	90 675	1 695	7 715	(7 125)	(6 216)	(21 392)	(20 019)	-	-	(8 968)	72 155
Dépenses en actifs non courants <sup>(d)</sup>	16 258	5 311	5 034	3 370	348	404	-	-	S.O.	S.O.	21 640	9 085
Actifs non courants <sup>(d)</sup>	3 108 161	3 170 935	538 466 <sup>(e)</sup>	451 357 <sup>(e)</sup>	78 185 <sup>(e)</sup>	77 014 <sup>(e)</sup>	2 380	2 199	S.O.	S.O.	3 727 192 <sup>(e)</sup>	3 701 505 <sup>(e)</sup>

---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

## Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

- a) Inclut l'amortissement ainsi que l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.
- b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'exploitation. Le siège social inclut également la situation financière et les résultats d'exploitation de nos activités en Inde.
- c) Inclut la facturation brute aux clients externes de 156,7 M\$ au R.-U. et de 55,6 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2014, comparée à une facturation brute aux clients externes de 133,4 M\$ au R.-U. et de 54,3 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 31 mars 2013. La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où réside la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.
- d) Les actifs non courants incluent les montants relatifs au goodwill, aux immobilisations incorporelles et aux immobilisations corporelles.
- e) Inclut des actifs non courants de 483,6 M\$ au R.-U. et de 69,4 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2014, comparés à des actifs non courants de 402,2 M\$ au R.-U. et de 70,7 M\$ aux États-Unis en date du 31 mars 2013.
- f) Inclut un versement unique de 100,0 M\$ reçu de TD afin d'aider à couvrir les améliorations apportées au programme Aéroplan (*note 8*).
- g) L'information financière du trimestre terminé le 31 mars 2013 ne tient pas compte de toute incidence relative à la modification apportée au taux de désistements du programme Aéroplan au deuxième trimestre de 2013 (*note 10*).
- h) Le rapprochement du résultat d'exploitation consolidé et du résultat consolidé avant impôt sur le résultat pour les trimestres terminés les 31 mars 2014 et 2013 est présenté dans les états consolidés du résultat net.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

*Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 18. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Hiérarchie de la juste valeur*

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète le poids relatif des données d'entrée utilisées pour réaliser les évaluations.

Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

		31 mars	31 décembre
	Hiérarchie	2014	2013
<b>Actifs financiers</b>			
Actions de catégorie B d'Air Canada	Niveau 1	13 825	18 525
Placements en titres de capitaux propres (compte non tenu des actions d'Air Canada)	Niveau 3	74 877	72 412
<b>Passifs financiers</b>			
Contreparties conditionnelles à payer ( <i>note 3</i> )	Niveau 3	4 423	4 278

La juste valeur des placements en titres de capitaux propres, à l'exclusion des actions de catégorie B d'Air Canada, est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés utilisée pour évaluer le placement initial, après ajustement pour refléter les changements des flux de trésorerie prévus au budget et des hypothèses clés ayant servi à l'analyse entre la date du placement initial et le 31 mars 2014. Les hypothèses clés sont les suivantes : taux de croissance, taux d'actualisation et multiple de la valeur finale. L'analyse au 31 mars 2014 a permis de déterminer que la juste valeur des placements en titres de capitaux propres se rapproche de leur coût.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

### Non audité

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer au titre de l'acquisition de Smart Button (*note 3*) est fondée sur les meilleures estimations de la direction et pourrait représenter un montant maximal de 5,0 M\$ US.

Les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer figurant à l'état de la situation financière se rapprochent de leurs justes valeurs, compte tenu de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers.

La juste valeur des emprunts est estimée comme étant la valeur cotée pour ce qui est des titres d'emprunt négociés sur le marché public, tandis que la juste valeur des placements en obligations de sociétés et de gouvernements est fondée sur la valeur cotée des placements.

Le tableau suivant présente les placements à long terme en obligations de sociétés et de gouvernements ainsi que la dette à long terme d'Aimia, lesquels sont évalués au coût amorti, et leur juste valeur.

	Hiérarchie	31 mars 2014		31 décembre 2013	
		Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements en obligations de sociétés et de gouvernements (y compris la partie courante)	Niveau 1	309 759	319 513	310 460	318 442
Dette à long terme (y compris la partie courante)	Niveau 1	795 285	859 913	794 853	846 553

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

*Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

## 19. INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Les sections qui suivent présentent de l'information supplémentaire sur certains des principaux postes des états financiers.

### A) ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31 mars 2014	31 décembre 2013
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients	1 106 362	1 135 507
Logiciels et technologie	138 267	133 210
Marques de commerce	407 762	402 247
Autres immobilisations incorporelles	3 123	3 092
<b>Total</b>	<b>1 655 514</b>	<b>1 674 056</b>

### B) TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

#### VARIATIONS DES ACTIFS ET DES PASSIFS D'EXPLOITATION

	Trimestres terminés les 31 mars	
	2014	2013
Liquidités soumises à restrictions	1 260	(817)
Comptes débiteurs	(14 559)	(14 330)
Stocks	1 540	5 819
Frais payés d'avance	3 484	1 159
Comptes créditeurs et charges à payer	(51 024)	(28 191)
Dépôts clients	11 974	(1 050)
Provisions	–	2 089
Régime de retraite et autres éléments de passifs non courants	96	1 036
Produits différés	110 035	(55 188)
<b>Total</b>	<b>62 806</b>	<b>(89 473)</b>



---

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

*Non audité*

(les montants présentés dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf l'information sur les actions et les données par action)

---

## C) ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les pertes actuarielles des régimes à prestations définies du trimestre terminé le 31 mars 2014 sont présentées déduction faite de recouvrements d'impôt sur le résultat différé de 0,04 M\$ par rapport à des charges d'impôt sur le résultat différé de 0,04 M\$ pour le trimestre terminé le 31 mars 2013.

Les variations de la juste valeur des placements disponibles à la vente pour le trimestre terminé le 31 mars 2014 sont présentées déduction faite de recouvrements d'impôt sur le résultat différé de 0,6 M\$.

## 20. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 10 avril 2014, Aimia a acquis une participation de 25 % dans Travel Club, un programme de fidélisation coalisé d'Espagne, pour une contrepartie en trésorerie totale d'environ 4,0 M\$.

Le 9 mai 2014, Aimia a conclu une modification de sa facilité de crédit existante avec son syndicat de prêteurs, selon laquelle la durée de sa facilité renouvelable a été prolongée de deux ans jusqu'au 23 avril 2018.

Après le 31 mars 2014, Aimia a reçu de l'ARC un montant de 83,4 M\$ au titre du remboursement d'impôt lié au report en arrière d'une perte au Canada qui avait été comptabilisé à titre d'impôt sur le résultat à recevoir pour le trimestre terminé le 31 mars 2014 et l'exercice terminé le 31 décembre 2013.